SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, convoqué le 1ER septembre 2025, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Catherine LAPOIRIE

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, CHARF, DEKHAR, KUCA, KNAFF, MATZ, MM. FEDERSPIEL, PERIN, PRINCIPATO, DUMSER, LA VAULLEE, GIRARD.

ABSENTS EXCUSES :
Mme RAYNAUD, qui donne procuration à Mme KNAFF
Mme MICHALSKI, qui donne procuration à Mme CHARF
Mme JALLON, qui donne procuration à Mme LAPOIRIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent PERIN assisté de Mme METZ Aline

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu des commissions et réunions intercommunales
Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2025

1. Démission d'un conseiller municipal : installation d'un conseiller municipal
2. Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création poste d'adjoint d'animation Ecole maternelle
3. Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire au Fil de l'Eau
4. Avis projet de plan d'action chauffage bois - périmètre du PPA des trois vallées et projet arrêté préfectoral
5. Communauté de Communes Rives de Moselle : rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement
6. Décisions du Maire par délégation de pouvoirs : MAPA, DPU…
7. Divers – infos du Maire

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 6 juin 2025 qui est adopté à l'unanimité.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date du 5 août 2025, Monsieur COLIN Yannick l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Moselle en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame MICHALSKI Sylvaine, suivant immédiat sur la liste unique lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois adopté par délibération du Conseil Municipal afin de permettre l'embauche d'un agent contractuel sur un poste permanent devenu vacant.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante l'ouverture d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet de 23.05 heures hebdomadaires

Elle précise au conseil que le poste d'adjoint d'animation principale de 2ème classe pour la même quotité de travail est devenu vacant au 26 août 2025 et qu'il fera l'objet d'une fermeture de poste après avis du Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 23,05 heures hebdomadaires, à compter du 1er novembre 2025, après accomplissement des mesures de publicité,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
-

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école primaire destinée à financer l'achat de récompenses pour le cross organisé auprès de l'ensemble des élèves.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 euros.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2025, à l'article 65748.

CONSULTATION SUR LE PROJET DE PLAN D'ACTION CHAUFFAGE BOIS ET L'ARRETE PREFECTORAL CORRESPONDANT

Madame le Maire explique le projet de plan d'action chauffage bois domestique performant sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère du territoire des 3 vallées ainsi que le projet d'arrêté préfectoral y correspondant, et invite le conseil municipal à émettre un avis sur ces mesures.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de Plan d'Action Chauffage Bois du PPA des trois vallées ainsi que sur le projet d'arrêté préfectoral visant la réduction de la pollution atmosphérique issue des installations résidentielles de chauffage au bois dans les constructions neuves sur le dit territoire.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal, le "Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Communauté de Communes Rives de Moselle pour l'année 2024.

Ce document, destiné notamment à l'information des usagers, doit être approuvé par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le "Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la communauté de communes Rives de Moselle pour l'année 2024.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIRS

Madame le Maire

- Présente au Conseil les commandes passées en MAPA :

Individualisation compteurs groupe scolaire	Mosellane des Eaux	1 148,80	25 07 2025

- A renoncé à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

 - 1 habitation sise rue du Château, section 1 parcelles n°318 et 321 de 6 a 94
 - 1 habitation sise rue de Thionville, section 6 parcelle n°494/84 de 10 a 78 ca
 - 1 appartement avec stationnement sis rue Jean-Auguste Schleiter, section 1 parcelle 708/207 et section 2 parcelle n°479/17 – lot n° 2
 - 1 terrain sis rue de Metz, section 1, parcelle n°0744/207 de 30 ca.
 - 1 terrain sis lieu-dit « les vieilles eaux » section 10 parcelle 59/39 de 126 a 96 ca
 - 1 habitation sise rue Jean-Auguste Schleiter, section 2 parcelle 461/17 de 5 a 11
 - 1 habitation sise rue des Ecoles, section 1 parcelles 120 et 307/66 de 5 a 28 ca

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H 15

Catherine LAPOIRIE, Maire	
Laurent PERIN, Secrétaire de séance	